COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :
Alpes de Haute-Provence
Arrondissement :
DIGNE LES BAINS
Canton :
DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_045_2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 août 2026

Nombre
de Conseillers en exercice 15
de Présents 12
de Votants 13

vingt-quatre août deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Sildric ESMIOL.

OBJET :

VOIRIE 2026 - Demande de subvention au titre des amendes de police

Etaient présents : Sildric ESMIOL, Aline DUPLOUY, Roger MAYET, Alain BARD, Philippe BAYLE, Serge T'KINDT, Caroline LE HAY, Laurine FARINOTTI, Maeva REYNIER, Océane BÉE, Michel BARDET, Christine HAMOT
Absents : Bénédicte ESMIOL-PAUL
Excusés : Anne-Laure REYNAUD-COLLADO
Procuration de : Guillaume TRUC représenté par Sildric ESMIOL

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Aline DUPLOUY, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.
NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 19/08/2026

Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière peut contribuer au financement d'opérations destinées à améliorer la circulation et la sécurité routière, dans les conditions prévues par les articles L. 2334-24 et R. 2334-12 du Code général des collectivités territoriales.

La commune souhaite solliciter une aide pour des travaux de réfection et de sécurisation de plusieurs secteurs de la voirie communale.

L'opération vise à améliorer les conditions de circulation, d'accès et d'évacuation ainsi que la sécurité des usagers.

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) :		
Détail opération		
travaux voirie 2026	17 854.30 €	
TOTAL HT	**17 854.30 €**	
FINANCEMENT :		

Date de transmission de l'acte: 27/08/2026
Date de reception de l'AR: 27/08/2026
004-210400479-DE_045_2026-DE
AGEDI

AMENDES DE POLICE 2026	Montant	8 927 .15 €
	Taux	50%
PART AUTOFINANCEMENT	Montant	8 927.15€
	Taux	50%
TOTAL H.T.		**17 854.30 €**

Vu les articles L. 2334-24 et R. 2334-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les travaux projetés répondent à un objectif de sécurisation de la circulation et des conditions d'accès et d'évacuation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE :

Article 1 - De solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération, soit 8 927,15 €.

Article 2 - D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus.

Article 3 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la demande de subvention et à son suivi.

POUR : 13 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus,

Le Maire,
Sildric ESMIOL

Secrétaire de séance,
Aline DUPLOUY

MAIRIE DE CHAMPTERCIER - Alpes-de-Haute-Provence -

Date de transmission de l'acte: 27/08/2026
Date de reception de l'AR: 27/08/2026
004-210400479-DE_045_2026-DE
AGEDI